

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine

**Herausgeber:** Suisse magazine

**Band:** - (2003)

**Heft:** 161-162

**Artikel:** Les 400 ans de l'Escalade

**Autor:** Duval, Jean-François / Lescaze, Bernard

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-849689>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les 400 ans de l'Escalade

On fête les 400 ans de l'Escalade. Avec l'historien genevois Bernard Lescaze, auteur du *Journal du temps de l'Escalade : Genève et le monde en 1602*, retour sur un événement qui reste captivant.

**B**ernard Lescaze, Genève, en 1602, c'est tout petit... Tandis que l'empire du Grand Moghol, c'est 60 millions d'habitants!...

Oui, la ville ne compte que 12 000 à 13 000 habitants, l'équivalent de Carouge ou Chêne-Bourg aujourd'hui. À peine le quart de Lyon, qui en a 50 à 60 000, mais dont les marchands de soie sont concurrencés par les nôtres. D'un autre côté, Genève est tout de même la plus grande ville du Plateau suisse. Zurich, Bâle, Berne, Lausanne sont moins peuplés. Et Genève, avec son académie, est une pépinière de pasteurs; depuis la Réforme, elle joue un important rôle de rayonnement spirituel.

En ville abondaient d'ailleurs les étudiants étrangers relativement aisés, provenant de nobles familles allemandes, autrichiennes, polonaises. Ces gens-là n'allait pas se comporter comme de petits saints, ils avaient envie de vivre leur jeunesse. Ainsi, la première fontaine du collège de Genève a été payée par les dommages-intérêts versés par des étudiants allemands qui avaient tranché le doigt d'un compère allemand au cours d'une bagarre; cet étudiant mutilé s'est ensuite montré généreux envers son collège...

**La campagne joue alors un plus grand rôle que la ville?**

Sans aucun doute. 80% à 90%



Bernard Lescaze

de la population vit à Peney, Jussy, Lancy, Essertines, Vandoeuvres, Les Bayets, Châtelaine, Le Petit-Saconnex... Le tissu rural est bien plus dense qu'aujourd'hui et la ville n'est au fond que le marché où l'on se rend pour se procurer certains objets manufacturés.

**Londres, Paris, ce devait tout de même être plus gai. À Genève, il est interdit de jurer dans les cabarets, de parler contre la religion, la politique...**

Par comparaison avec la vie de cour en Italie, à Venise, à Mantoue, ou même à la cour de France, la vie est certes austère à Genève. En 1602, à Londres, on donne Hamlet de Shakespeare; chaque semaine 13% de la population se rend au théâtre - alors qu'à Genève, la représentation des comédies est interdite. À Mantoue, Monteverdi va inventer l'opéra, avec Orfeo...

Mais relativisons : Genève n'est pas plus rigoureuse que

Berne, Lyon ou Bordeaux. Au temple, les jeunes Genevois dissimulaient même leur Rabelais dans leurs psautiers et le dévoraient pendant que le pasteur faisait son prêche...

**Genève et la Savoie, en 1602, deux mondes différents?**

Au contraire, au temps de l'Escalade, l'une et l'autre étaient inextricablement liées: la fille du syndic de Budé, en juillet 1602, épouse un grand noble savoyard... Onex est appelée paroisse "entre-mêlée" parce que catholiques et protestants y vivent en bonne harmonie. Ce n'est que

plus tard, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout avec la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, qu'on s'efforcera de séparer plus strictement catholiques et protestants.

**La prude Genève repousse tout de même ses maisons closes à la périphérie, à Chêne en particulier.**

Oui, de Lancy ou de Chêne, les putains allaient en ville chercher leurs clients et les ramenaient chez elles...

**Et alors que, bien plus tard, dans les années 1960, les étrangères venaient se faire avorter à Genève, en 1602, c'est l'inverse: les jeunes filles engrossées vont accoucher en Savoie voisine...**

Absolument. Le patron qui a engrossé sa servante l'envoie très fréquemment accoucher en Savoie, où l'enfant, s'il survit, est mis en nourrice.

**L'adultére?**

Puni de mort. En 1602, les femmes adultères sont

noyées dans le Rhône, les voleurs pendus, et les sorcières étranglées et brûlées.

**Votre livre parle d'un supplice prisé par les Genevois, l'estrade.**

C'est la forme de torture qu'on pratiquait à Genève. Suspendu à une corde, le supplicié est élevé en l'air jusqu'à 2, 3 mètres, puis on le laisse tomber en stoppant net sa chute à quelques centimètres du sol: les membres en prennent un sacré coup. Et comme, à cette époque, on imagine que la meilleure des preuves, c'est l'aveu, tout devient affaire de résistance et de courage...

**À quoi les Genevois reconnaissent-ils leurs sorcières?**

Les sorcières se reconnaissent aux petites marques qu'elles ont sur la peau, grains de beauté ou autres: si l'on y enfonce une aiguille et qu'elles restent insensibles, c'est la marque du démon. Il faut bien se rendre compte qu'on vit alors dans un monde de croyances, où la distinction entre réalité et illusion n'est pas la même qu'aujourd'hui.

**Mais Genève sait tout de même s'amuser parfois de joyeuse façon.**

Rue des Étuves et place Longemalle, on peut jouer au jeu de paume. C'est l'ancêtre du tennis, mais qu'on joue en salle. Et déjà on compte les points comme aujourd'hui: quinze, trente, quarante-cinq, "avantage"...

**Extraordinaire! Bon, voici décembre, et l'Escalade. Huit personnes sur dix aujourd'hui vous diront que les Genevois se défendaient contre les Français.**

(Rires) Et ça n'était pas du ▶

► tout ça. Au contraire, Henri IV, roi de France, était un ami de Genève. En revanche, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, le duc de Savoie, était un monarque indépendant, dont l'État était surtout italien, comprenant le Piémont et la Savoie. Sa cour était à Turin (alors que, jusqu'en 1530, la capitale du duché avait quasiment été Genève). Ses troupes, essentiellement italiennes et espagnoles, venaient du Piémont, de Gênes, de Lombardie. L'essentiel de la cavalerie était espagnole - rappelons en effet que Charles-Emmanuel avait épousé la sœur de Philippe III.

### **Donc quelle langue parlaient les attaquants?**

Je pense que les commandements étaient essentiellement donnés en italien, qui était l'une des grandes langues militaires de l'époque. Cela dit, il y avait aussi de nobles Savoyards parmi eux, Brunaile, le baron de Sonnas, d'Albigny... Ces Savoyards ne sont pas des Français du tout. Les gens de Paris ne pouvaient pas comprendre le patois savoyard (soit le franco-provençal), pas plus que les Genevois, Vaudois et Savoyards, dont c'était la langue commune, ne pouvaient les comprendre, eux. Même au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quand Napoléon crée le département du Léman, tout le monde ici ne parlait pas encore le français.

### **La nuit du 11 au 12 décembre est tombée. Une nuit sans lune...**

Pas d'éclairage. Si bien qu'une partie des Genevois ont été tués par des Genevois... Les femmes ont néanmoins parfaitement suivi ce qui était recommandé en pareilles circonstances: jeter par les fenêtres des brins de



*Les hallebardiers dans les rues de Genève*

paille enflammés, pour éclairer la scène.

Le gros des troupes, 1200 assaillants, attendaient à Plainpalais qu'un pétardier fasse sauter la porte de Neuve pour envahir la ville. Ils ont été entre 200 et 300 à escalader les murailles et à entrer dans la ville. Si Mercier n'avait pas fait tomber la herse et empêché le pétardier de faire son travail à la porte de Neuve, c'en était fait de Genève. L'Escalade peut apparaître comme une petite bataille - 54 morts du côté des assaillants, et 18 du côté genevois (alors qu'à Châtelaire, en 1590, quand les troupes espagnoles du duc surprirent les Genevois, il y a 120 morts!). Mais ce qu'on oublie, et qui donne toute sa portée à l'événement de l'Escalade, c'est que si la "Rome protestante" avait été prise, l'histoire en aurait vraiment été changée.

### **Avec leurs prisonniers, les Genevois sont sans pitié. Au matin, ils sont pendus et décapités.**

Tout à fait. On a connu là une situation assez analogue à celle que connaissent, actuellement, les prisonniers de Guantanamo: on n'a pas accordé à ces gens-là le statut de prisonniers de guerre. On les a considérés comme des larrons, de vulgaires brigands, au mépris des lois de la guerre, en prétextant que Genève vivait en paix - alors

que n'existaient entre elle et la Savoie qu'une trêve. Évidemment, c'était une pure astuce juridique, et ça a beaucoup surpris à l'époque. Les nobles savoyards espéraient que, moyennant rançon, ils pourraient repartir chez eux. Ils ont été pendus.

### **Qui eût dit que cette ville deviendrait plus tard celle des Conventions internationales de Genève...**

Absolument. Ces ordonnan-

### **À lire**

**"Journal du temps de l'Escalade : Genève et le monde en 1602"**, sous la direction de Corinne Walker et Bernard Lescaze. Éd. Slatkine, 2002.

**"Vivre à Genève autour de 1600"**. Par Liliane Mottu-Weber, Anne-Marie Piuz et Bernard Lescaze. A paraître chez Slatkine.

**"La mère Royaume : figures d'une héroïne, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle"**. Par Corinne Walker et Dominique Zumkeller. Éd. Georg, 2002.

**"Comprendre l'Escalade"**. Par Béatrice Nicollier et Olivier Fatio. Éd. Labor et Fides, 2002.

**"La nuit de l'Escalade"**. Texte d'Alexandre Guillot, illustrations d'Édouard Elzingre. Réédition de l'ouvrage de 1915, Éd. Slatkine, 1998.

ces sur la guerre, qui existaient bel et bien en 1602 et qui préfiguraient en partie les conventions de Genève trois siècles plus tard, n'ont pas été respectées.

### **Comment parler de l'Escalade sans évoquer la mère Royaume?**

Elle a son site Internet, tenu par ses descendants - [www.dameroyaume.com](http://www.dameroyaume.com) - car elle était femme de bourgeois. Le premier récit qui la mentionne est celui de Jean Sarasin, auditeur du droit, début 1603 déjà. Il parle d'ailleurs de deux femmes: l'une est descendue dans la rue pour combattre à la hallebarde - celle-ci n'aura curieusement pas sa légende. Et l'autre, Dame Royaume, a lancé des pierres depuis sa fenêtre et assommé un Savoyard d'une seille.

### **Une seille!**

Oui, semble-t-il: une seille, et non pas une marmite d'étain, comme le voudrait la légende, née en partie du fait que les Royaume se sont légué de génération en génération une telle marmite.

### **PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-FRANÇOIS DUVAL**

Avec l'aimable autorisation de reprint de l'hebdomadaire Construire.

**N.D.L.R. :** Dans le N° 125 du mois de novembre 1999 de notre magazine qui s'appelait encore le " Messager Suisse ", nous avions publié un article sur cette merveilleuse et authentique fête genevoise. Nous avons pensé que pour marquer le quatre centième anniversaire de la fameuse nuit de décembre 1602, il serait judicieux d'en reparler. Nous avons trouvé dans le journal " Construire " un article qui nous a semblé très intéressant. Nous avons reçu très aimablement de la part de sa rédaction, l'autorisation de la reproduire.